

Le transport des enfants d'âge préscolaire pour les sorties de groupes

Si vous organisez des sorties de groupes avec des enfants d'âge préscolaire, deux critères peuvent vous aider à choisir le type de véhicule approprié.

1 **Le nombre de véhicules nécessaires pour la sortie.** Choisissez un mode de transport qui limite le nombre de véhicules utilisés. En effet, plus le nombre de véhicules utilisés est élevé, plus le risque de collision augmente.

2 **La masse du véhicule.** Choisissez un véhicule plus lourd. En général, plus un véhicule est lourd, plus les passagers sont protégés en cas d'impact.

Les choix possibles

L'autobus ou le minibus scolaires

Bien que l'autobus scolaire ne comporte pas de ceintures de sécurité, il est très sécuritaire en raison de :

- sa masse élevée,
- sa visibilité,
- son système unique de compartimentation qui protège les enfants en cas d'accident,
- sa capacité de transporter beaucoup d'enfants en même temps.

Même pour des enfants très jeunes, l'autobus scolaire assure un niveau de protection au moins 10 fois supérieur à ce que peut offrir un véhicule de promenade équipé de sièges d'auto pour enfants.

Certains autobus scolaires récents sont équipés de sièges d'auto pour enfants intégrés ou d'un système d'ancrage universel pour fixer des sièges de nouveau-né et des sièges d'enfant. Ces sièges offrent un surplus de protection. Informez-vous auprès des fabricants.

Quand vous transportez de jeunes enfants dans un autobus scolaire, prévoyez assez de **personnel d'encadrement** pour que les enfants restent bien assis à leur place. Le nombre d'accompagnateurs peut varier en fonction de l'âge des enfants, de la durée de l'activité et du type d'activité.

La voiture

Si vous choisissez la voiture, privilégiez un véhicule plus lourd, car la masse de la voiture a une influence sur la sécurité des passagers. De façon générale, utilisez une fourgonnette plutôt qu'une sous-compacte.

C'est la loi!

Dans une voiture, tout enfant qui mesure moins de 63 cm en position assise (entre le siège et le sommet du crâne) doit être installé dans un siège d'auto adapté à son poids. Le contrevenant s'expose à une amende de 115 à 154 \$ et à trois points d'inaptitude.

Ceintures de sécurité et autobus scolaire

Les essais de collisions effectués par Transports Canada démontrent que les ceintures de sécurité dans les autobus scolaires pourraient nuire à la sécurité des enfants :

- la ceinture sous-abdominale entraînerait des blessures sérieuses à la tête et au cou;
- la combinaison de la ceinture sous-abdominale et du baudrier poserait problème, car ils ne peuvent pas être ajustés pour protéger convenablement de jeunes enfants;
- l'installation de ceintures sous-abdominales nécessiterait des sièges rigides, ce qui nuirait à l'efficacité du système de compartimentation et à la capacité du banc d'amortir les chocs.

Pour plus d'information, consultez le site de Transports Canada au www.tc.gc.ca.

Pour des besoins spéciaux, l'ajout de ceintures de sécurité demeure possible. Cependant, il est important de toujours se référer aux instructions du fabricant de l'autobus, car ce type d'installation comporte des risques. Le système Isofix a été conçu pour éviter de tels risques et doit être privilégié.

Trois types de sièges d'auto pour enfants

LE SIÈGE DE NOUVEAU-NÉ

Pour les enfants qui pèsent moins de 9-10 kg (20-22 lb)
Bien lire les instructions du fabricant

LE SIÈGE D'ENFANT

Pour les enfants qui pèsent de 9 à 18 kg (de 20 à 40 lb),
ou jusqu'à 30 kg (65 lb) si la voiture le permet
Bien lire les instructions du fabricant

LE SIÈGE D'APPOINT

Pour les enfants qui pèsent
au moins 18 kg (40 lb)
**Bien lire les instructions
du fabricant**

Pour plus de renseignements: www.saaq.gouv.qc.ca

Société de l'assurance
automobile

Québec

